

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 07 JANVIER 2022**

**Salle polyvalente - 19 H**

Convocation du 03 JANVIER 2022

**PRESENTS** : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Dominique LEFORESTIER, Adjoints, Jocelyne ROBILLARD, Sylvie GIRAUD, Antoine DIVARD, Tanguy ROQUIER, Anne-Sophie ROUXEL.

**ABSENTS excusés** : Valérie GAREL (pouvoir donné à Dominique LEFORESTIER), Werner BUKENBERGS (pouvoir donné à Sylvie GIRAUD), Emilie PRALONG (pouvoir donné à Jocelyne ROBILLARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sylvie GIRAUD

Le Maire ouvre la séance à 19h02.

Signature des registres des délibérations : séance du 25/11/2021 (pas de remarques de l'assemblée).

-----  
Proposition d'adhésion à l'ADAC 22 (2022-01-01)

Le Maire rappelle les services proposés par l'ADAC 22 -service du Conseil Départemental 22- (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor).

Pas de questions – coût adhésion 0.40 € par an et par habitant DGF soit  $0.40 * 258 = 103.20$  € pour 2022.

Le conseil municipal engage la réflexion sur l'utilité de cette adhésion pour 2022, au vu des travaux envisagés et concomittamment au budget.

Report de la discussion au vu du budget qui sera établi ultérieurement.

Avis du conseil municipal sur installation classée pour la protection de l'environnement : demande présentée par l'EARL de la « Besnardière » à Caulnes -consultation au public en mairie de Caulnes du 1<sup>er</sup> au 29 décembre 2021- (2022-01-02)

Consultation au public en mairie de Caulnes du 1<sup>er</sup> au 29 décembre 2021.

Epannage sur la commune de Guenroc d'où la sollicitation de l'avis du conseil municipal.

Production bovine cessée, élevage porcin mis en place, production totale azote : 18 000 unités.

Pas de questions de l'assemblée.

Après délibération et vote -Madame Anne-Sophie ROUXEL ne prend pas part à la discussion ni au vote (conflit d'intérêt lié à Mr Dartois)- :

Abstentions..... 2 voix (Robillard, Leforestier),

Avis favorable..... 5 voix (Heurlin, Divard, Costard, Pralong, Gareil),

Avis défavorable..... 3 voix (Giraud, Bukenbergs, Roquier).

Terrains à bâtir (Zone 1 AUh2) Rue du Presbytère (2022-01-03)

Proposition d'achat par la commune faite aux vendeurs (suite à la séance du 25/11/21) : 30 000 €.

En réponse, le prix fixé par les vendeurs chez le notaire est ramené à 35 000 €.

Sur accord, à l'unanimité du conseil municipal, pas de suite donnée.

Proposition de convention de partenariat entre la commune et l'association Guenroc'Eglise pour la sauvegarde et la restauration de l'église (2022-01-04)

Questions sur cette dernière version de la convention.

Observations émises par Tanguy Roquier : aucun intérêt pour cette convention en l'état.

Modification du projet de convention actuel demandé. Le conseil municipal est décisionnaire. Les corrections à apporter sont prises en note.

Vote sous réserve de la validation par le service juridique du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Accord à l'unanimité pour une nouvelle version.

## Demandes de subventions (2022-01-05)

Le Maire présente les demandes parvenues en mairie :

Bretagne Vivante..... refus à l'unanimité,  
Eaux et Rivières de Bretagne..... refus à l'unanimité,  
ADAPEI Nouelles 22..... refus à l'unanimité,  
IME les Vallées (Institut Médico Educatif)..... refus à la majorité : pas de projet  
particulier (1 voix pour).

### QUESTIONS DIVERSES :

Informations église : Projet pour la présélection à la DRAC envoi du dossier (classement) avant mi-janvier 2022,

Date du 21/02/2022 : comité présélection à la DRAC,

Examen de la proposition qui sera transmise à la DRAC : lecture du projet au conseil municipal par Tanguy Roquier.

Précisions sur l'attribution par l'Etat de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) -réponse faite par Monsieur MUSSET, Sous-Préfet de Dinan, au courrier transmis par le Maire :

Subvention des travaux : pas de cumul possible entre la DRAC et la DETR.

Eglise non classée : DETR possible pour travaux de mise aux normes et de sécurité ? A voir suite au courrier du Sous-préfet quels sont les travaux éligibles exactement ?

Départ d'Anne-Sophie Rouxel à 20 h 30.

Subventions possibles église classée non classée à ce jour :

Région Bretagne : 60 000 € /an,

Dinan Agglomération : 75 000 € (sur l'ensemble du mandat).

Questions concernant le dossier église :

Que fait-on si l'église n'est pas classée ?

Démarre-t-on les travaux quel que soit la situation ?

Voir quel montant la commune peut prendre à sa charge ?

En fonction des subventions obtenues, qu'envisage-t-on ?

A voir lors du prochain budget (capacité d'emprunt, ratios d'endettement à partir de la situation financière, montant des travaux possibles à définir, ...)

La DETR ne finance pas la maîtrise d'œuvre (précision de J. Ménard).

Convention unité mobile France Services entre Guenroc et Plouasne : La convention signée par les Maires respectifs a été retournée en mairie.

Plan communal de sauvegarde (PCS) : en cours ;

Parcelle à la « Ville Auray » identité du propriétaire : Services de la DGFIP interrogés, pas de réponse à ce jour ;

Pont de Beaumont : Suite à la réponse reçue par courrier :

Rembourses endommagées (côté Guitté) : remise en état par une entreprise, prise en charge par l'assurance du conducteur responsable des faits ;

En attente du rapport concernant la sécurité ;

Nécessité d'une convention à établir entre Guenroc et Guitté (limites territoriales, ...).

Phyto-signal : mail reçu le 05 janvier 2022 présentant des dépliants. Il serait judicieux d'en demander une fourniture en grand nombre en vue d'une distribution dans les boîtes à lettres afin d'informer les habitants de la commune ;

Pose grillage séparation city/école :

3 clés : 1 école, 1 mairie, la 3<sup>ème</sup> ?

Problème d'accès si un ballon venant du city tombe dans la cour de l'école, comment sera-t-il possible de le récupérer ?

Voir pour la mise en place d'un panneau ? réflexions sur le sujet.

Réception du projet de plantation (suite intervention riverains du city en séance du 15/10/2021) : 15 plants à prévoir, Antoine Divard s'en occupe ;

Prochain conseil municipal prévu le 25/02/2022,

Conseil municipal dédié (pour partie) au budget 2022 prévu le 25/03/2022.

Clôture de la séance 21 h 20

Le Maire,



la secrétaire de séance,

